

**NOUVEAU DTU 25-41 ET CERTIFICATION NF DES ÉLÉMENTS D'OSSATURE
MÉTALLIQUE POUR PLAQUES DE PLÂTRE :
DOCUMENTS DIDACTIQUES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS**

L'entrée en vigueur des normes européennes et du marquage CE, en septembre 2006, a nécessité la révision de la norme de mise en œuvre NF DTU 25-41 "Ouvrages en plaques de plâtre" (partie 1) par une Commission rassemblant les représentants de l'ensemble des acteurs de la filière plâtre.

L'objectif de cette démarche est d'adapter les normes françaises aux réglementations européennes et d'actualiser les modalités de mise en œuvre conformément aux règles de l'art.

Parallèlement, la marque "NF Profilés"¹ a été créée afin de garantir la qualité et la sécurité des profilés ainsi que leurs conformités aux spécifications du DTU 25-41 (partie 2).

LE DTU 25-41 : L'ESSENTIEL DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Afin d'aider les artisans et les entrepreneurs à mieux identifier les évolutions du nouveau DTU, les INDUSTRIES DU PLÂTRE en partenariat avec la CAPEB UNA MTP et la FFB - UMPI ont édité un document illustré présentant de façon didactique les points essentiels des prescriptions applicables.

Outre le fait de clarifier le niveau de qualité des produits proposés sur le marché européen, il présente les évolutions du DTU 25-41 sur :

- la mise en œuvre des plaques de plâtre et des profilés métalliques certifiés,
- l'intégration des bonnes pratiques de chantier,
- l'intégration de nouvelles applications,
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des ouvrages.

LA MARQUE "NF PROFILÉS" : UN GAGE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ

Dans le cadre de la révision du DTU 25-41, les acteurs de la filière plâtre (organisme certificateur, fédérations professionnelles, architectes, bureaux de contrôles...) ont travaillé ensemble à l'élaboration du référentiel de certification NF des profilés pour plaques de plâtre. Ce référentiel s'applique aux montants, aux fourrures, aux rails et aux cornières.

La marque "NF Profilés" certifie la conformité des produits avec la norme EN 14195 "Eléments d'ossature métallique pour systèmes en plaques de plâtre" et le respect des spécifications complémentaires du DTU 25-41 en réponse aux exigences de

¹ Pour facilité de lecture, la marque NF éléments d'ossature métallique pour plaques de plâtre est intitulée dans ce document : "NF Profilés".

qualité et de sécurité du marché français (épaisseurs minimales des tôles, protection contre la corrosion...).

Sous la responsabilité du CSTB, mandaté par l'AFNOR pour le suivi technique de cette certification, "NF Profilés" exige un contrôle rigoureux des matières premières et des produits finis. Elle permet également de clarifier les caractéristiques des produits utilisés. Enfin, par le marquage NF CSTB apposé sur chaque profilé certifié, elle facilite l'identification sur stock et sur chantier des produits conformes au DTU. Depuis septembre 2008, l'ensemble des sites de production de profilés métalliques des membres des INDUSTRIES DU PLÂTRE est certifié.

LES INDUSTRIES DU PLÂTRE
3, rue Alfred Roll 75017 Paris - www.lesindustriesduplatre.org

Service de presse : CLC Communications
6, rue de Rome 75008 Paris – Tél. : 01 42 93 04 04 – Fax : 01 42 93 04 03
Gilles Senneville (g.senneville@clccom.com) ou Christelle Maupetit (c.maupetit@clccom.com)

PARTIE 1 : LE NOUVEAU DTU 25-41

Le DTU 25-41 remet à jour les exigences de mise en œuvre en prenant en compte les nouvelles performances des produits et les habitudes de travail afin d'aider les artisans et les entrepreneurs à réaliser des ouvrages sécurisés de qualité (cloisons, plafonds, contre cloisons... des bâtiments d'habitation, des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de bureaux).

Les points essentiels à connaître :

- Prendre des produits compatibles entre eux :
 - couple fourrures et suspentes pour les plafonds ;
 - couple fourrures et appuis intermédiaires pour les contre cloisons ;
 - couples rails et montants pour les cloisons ;
 - bandes à joints et enduits associés pour le traitement des joints.Les couples profilés/accessoires forment des systèmes indissociables (la tenue mécanique de ces assemblages doit faire l'objet d'un rapport d'essai).
- Pour les plafonds, respecter une charge de rupture minimale de 75 daN ainsi qu'une charge de service au moins égale au tiers de la charge de rupture.
- Respecter les dispositions particulières lors de la mise en œuvre :
 - Si des performances feu ou acoustiques sont exigées, respecter les conditions de mise en œuvre décrites dans les rapports ou PV d'essais en complément de celles décrites dans le DTU.
 - Pour le traitement des joints et quel que soit l'ouvrage, s'assurer que la température ambiante et celle du support sont supérieures à 5°C.
 - Pour les cloisons « simple peau », décaler les joints entre faces opposées et pour les cloisons « double peau », décaler les joints entre faces opposées et décaler les joints entre les deux parements d'une même face.
 - Pour les contre cloisons, positionner l'isolant derrière l'ossature. Pour obtenir des performances thermiques supérieures, positionner l'isolant derrière l'ossature et entre les profilés.
- Pour réaliser un ouvrage en conformité avec le DTU 25-41, utiliser des plaques de plâtre et des profilés métalliques certifiés et marqués NF ou d'une certification équivalente.
- Clarification de la responsabilité du plâtrier plaquiste. Il n'est pas tenu de réaliser les traversées des ouvrages après la mise en œuvre des plaques, ni de préparer les supports avant la mise en œuvre des finitions ou encore d'exécuter les joints d'étanchéité au droit des appareils sanitaires ou ménagers.

PARTIE 2 : LA MARQUE "NF PROFILÉS"

Le référentiel de la marque NF Profilés est plus exigeant que la norme produit EN 14195 en imposant des performances complémentaires ou supérieures afin de répondre aux exigences des systèmes constructifs français.

Pour l'obtention de la marque NF Profilés, des contrôles produits et process sont réalisés dans les usines des industriels et dans les laboratoires du CSTB.

Ces contrôles produits concernent à la fois les matières premières et les produits finis.

Pour les matières premières, les contrôles portent sur :

- **l'épaisseur minimale de la tôle** ; paramètre important pour le calcul des portées et la stabilité mécanique des ouvrages,
- **la classe de protection contre la corrosion** qui est désormais adaptée à l'usage pour les profilés en contact avec l'eau,
- **l'aspect** des bobines d'acier.

Pour les produits finis, ils comprennent :

- des tests dimensionnels sur la longueur du profilé, la largeur des ailes, la disposition et le diamètre des perforations...
- des contrôles visuels portant sur la rectitude et la tension du profilé.

Les contrôles effectués sur le process concernent :

- la procédure qualité mise en place par les industriels au sein de leurs usines (système de management de la qualité),
- l'analyse des relevés de fabrication (heure, type de produits, numéro de lot...) afin d'en assurer la traçabilité,
- la vérification de la qualification et du niveau de responsabilité des opérateurs en charge de la production.

Les exigences de la marque NF complémentaires à la norme produit EN 14195 :

Profilés	Epaisseur minimale de tôle (mm)		Taux de protection
	Protégée	nue	
Montants et fourrures	0,56	0,54	Z 140
Rails et cornières	0,50	0,46	Z 275 (ou équivalent)

* Z = masse en grammes de zinc par m² de tôle.

Les certificats sont délivrés annuellement. Leur renouvellement fait l'objet d'audits d'usines et de contrôles produits par le CSTB.

LES INDUSTRIES DU PLÂTRE
3, rue Alfred Roll 75017 Paris - www.lesindustriesduplatre.org

Service de presse : CLC Communications
6, rue de Rome 75008 Paris – Tél. : 01 42 93 04 04 – Fax : 01 42 93 04 03
Gilles Senneville (g.senneville@clccom.com) ou Christelle Maupetit (c.maupetit@clccom.com)